

# RAPPEL REGLEMENTS FEDERAUX

Suite à l'interrogation de clubs concernant diverses questions relatives au Championnat par équipes, merci de trouver ci-dessous les textes extrait des Règlements Fédéraux (édition 2015).

## ***II.113 - Juge-arbitrage des rencontres***

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par les commissions correspondantes d'arbitrage.

En cas d'absence du juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

## **I.203.3 - Equipe de quatre joueurs en un groupe unique**

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur deux tables.

**I.203.3.1** - L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

**I.203.3.2** - L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

## **Composition des doubles :**

Dans une équipe à 4 joueurs et quel que soit la formule (14 parties ou 18 parties), la composition est laissée à l'appréciation des capitaines d'équipes ; il n'y a **aucune obligation de placement imposé** ni concernant la valeur des joueurs, ni concernant l'absence éventuelle d'un joueur (on peut choisir de mettre l'absent dans le double 1 ou dans le double 2).